



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/184

Approbation d'une convention de partenariat pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS pour l'année 2020 entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour un montant total de 25 000 euros

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/184 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE PROJET DEMOS POUR L'ANNÉE 2020 ENTRE LA VILLE DE LYON-AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 000 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs lors de la saison 2019-2020 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Le projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) est un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon et porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Il permet à 120 enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale à partir d'octobre 2017 et pour une durée de 3 ans en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Ce projet approuvé par le Conseil Municipal du 25 septembre 2017 s'appuie sur un réseau de partenaires :

- la Cité de la musique – Philharmonie de Paris,
- la Ville de Lyon,
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône,
- les communes de Givors, de Bron, de Décines-Charpieu et de Vaulx-en-Velin,
- la Préfecture du Rhône au titre de la Politique de la Ville.

Pour l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône souhaite verser un montant de 25 000 € pour soutenir ce projet.

L'objet de la convention ci-après annexée est de définir les modalités de partenariat et les conditions de versement des subventions de fonctionnement pour la réalisation du projet DEMOS.

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée établie entre la Ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les recettes correspondantes sont prévues au chapitre 74 du budget annexe opération DEMOS07 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**